



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 14 janvier 2021

Résolution de M. Vincent Vouillamoz du 10 novembre 2020 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de ce dernier : « A qui profite ce gaz ? »

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 10 novembre 2020, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de M. Vouillamoz « A qui profite ce gaz ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de l'interpellateur :

« Le Conseil communal de Lausanne souhaite que la Municipalité cesse de soutenir activement les énergies fossiles, que ce soit par des incitations financières ou des actions de marketing, et qu'elle consacre désormais au subventionnement des énergies renouvelables les fonds qu'elle alloue actuellement aux énergies fossiles ».

Réponse de la Municipalité

Dans sa séance du 8 décembre 2020, votre Conseil a approuvé par 60 oui, 24 non et 8 abstentions, l'amendement de M. Johann Dupuis au budget 2021 des Services industriels (SIL) qui demandait la mise en œuvre immédiate de la résolution de M. Vouillamoz par la suppression des primes Raccorgaz, NOVA et Renova ainsi que des primes sur l'achat de véhicules propulsés au gaz.

La Municipalité a pris acte avec regret de la détermination de votre Conseil. Elle rappelle que tous les gaz ne sont pas fossiles et que le réseau de gaz lausannois a une valeur stratégique que votre Conseil, s'il veut soutenir l'atteinte à long terme d'objectifs ambitieux de réduction des gaz à effet de serre, devrait prendre en considération.

L'infrastructure gazière actuelle fait partie intégrante de la stratégie de décarbonisation des bâtiments lausannois des SIL. En effet, les sources renouvelables locales de chaleur étant insuffisantes pour couvrir l'ensemble des besoins de chauffage et d'eau chaude sanitaire des bâtiments lausannois, y compris pour un parc immobilier entièrement rénové (voir les projections présentées dans le rapport-préavis portant sur le plan climat), le complément devra être assuré par du biogaz issu de la biomasse et des gaz de synthèse bas carbone (hydrogène ou méthane) produits par électrolyse de l'eau avec une électricité d'origine renouvelable. Ces gaz bas carbone sont également la solution décarbonnée la moins coûteuse et la plus souple pour assurer les pointes hivernales de demande et la sécurité d'approvisionnement du réseau de chauffage à distance.



Les SIL ont amorcé ce virage vers un approvisionnement de gaz décarbonné. Le gaz de confort distribué depuis le 1^{er} janvier 2021 comprend 10% de biogaz. L'objectif de la branche gazière est d'arriver à 30% d'ici 2030. La Municipalité table sur le développement technologique et compte sur un approvisionnement de gaz 100% bas carbone pour 2050, pour un réseau qui sera redimensionné. Dans l'immédiat, le réseau de gaz est souvent l'alternative la plus rapide pour éradiquer le mazout.

Les SIL vont évaluer la possibilité de coupler leur offre de soutien au raccordement au gaz avec la réalisation de panneaux solaires thermiques, pour lesquels ils offrent également, à Lausanne, une subvention en collaboration avec le Canton (de CHF 4'000.- à CHF 8'000.-). Cette solution permettrait de maintenir une incitation au raccordement à une infrastructure stratégique pour l'approvisionnement en chaleur tout en augmentant immédiatement la part de chaleur renouvelable valorisée localement. Le montant des primes supprimées (CHF 80'000.-) et allouées au fonds CO₂ en vue de financer des mesures de production de chaleur renouvelable pourrait être ainsi utilisé en respectant la volonté de votre Conseil.

La Municipalité envisage plus d'un milliard d'investissements d'ici 2050 pour exploiter toutes les ressources de chaleur renouvelable disponibles à Lausanne, ce qui devrait rassurer votre Conseil sur son engagement ferme et volontaire, mais pas dogmatique, en faveur du climat.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter